

ÉTAPE 2

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) ?



DOCUMENT FONDATEUR DU FUTUR PLUI-HD

Document stratégique et clé de voûte du futur PLUI-HD, le PADD prend appui sur les enjeux du diagnostic territorial et environnemental et définit les grandes orientations d'aménagement pour l'ensemble du territoire de la métropole à l'horizon 2030 et au-delà.

Il traduit l'ambition de Dijon métropole en matière d'innovation urbaine, d'habitat, de déplacements, de développement économique et social, d'environnement et de préservation des espaces naturels.

Fruit d'un travail collectif, partagé et concerté

Le projet a été élaboré de façon concertée par Dijon métropole, l'ensemble des acteurs locaux et des habitants du territoire :

- les partenaires institutionnels (services de l'État, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture...)
- les acteurs locaux (associations œuvrant dans les domaines de la mobilité, de l'environnement et du cadre de vie, professionnels du transport, du développement économique et de l'habitat...)
- les citoyens, les conseils de quartier et les conseils municipaux jeunes

+ de 15 réunions et ateliers et + de 1 000 participants

LES AMBITIONS AU CŒUR DU PROJET



AMBITION N°1 : IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN À PARTIR DES ATOUTS EXISTANTS



Pour se développer en relevant les défis du monde de demain, le territoire métropolitain s'appuie sur ses nombreuses ressources spécifiques : sa situation géographique, son patrimoine, son économie, ses savoir-faire, son cadre de vie.

Objectif :
Une métropole attractive, adaptée aux transformations de l'économie et des modes de vie, qui offre à ses habitants un cadre urbain durable.

AMBITION N°2 : ÉTABLIR UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE L'HOMME, LA VILLE ET LA NATURE



Dijon métropole poursuit la mise en œuvre de politiques volontaristes en matière d'énergie et de déplacements afin de réduire l'empreinte écologique. Elle favorise une ville plus verte et veille à l'équilibre avec les espaces naturels et agricoles en luttant contre l'étalement urbain.

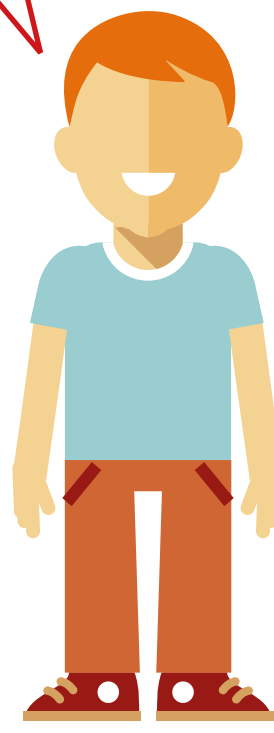
Objectif :
Une métropole qui concilie préservation du patrimoine naturel, qualité de vie, santé des habitants et développement.

AMBITION N°3 : CONSTRUIRE LA MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS ET DES SOLIDARITÉS



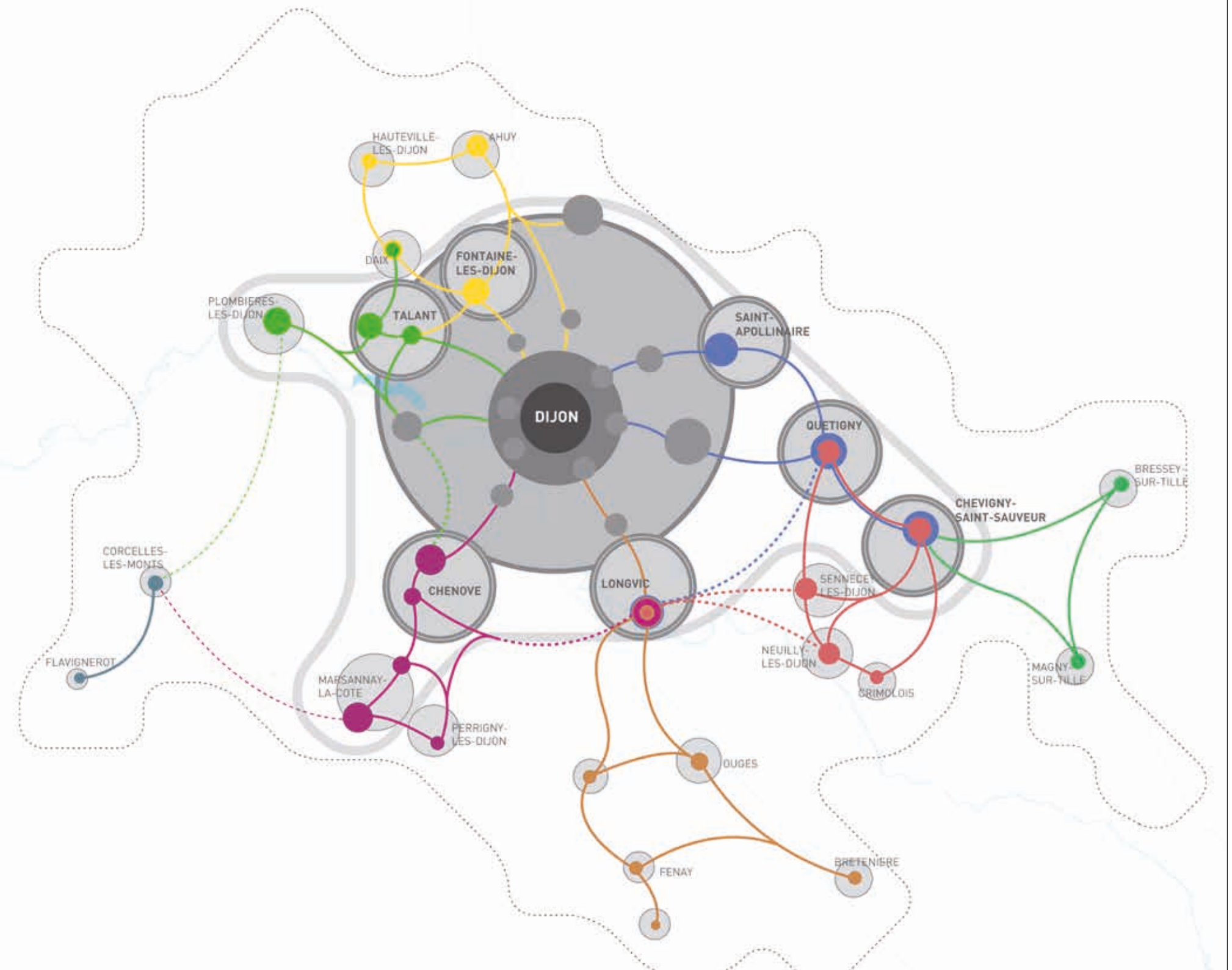
À l'échelle des communes et des quartiers, la ville des courtes distances vise à favoriser une plus grande proximité entre les lieux d'habitat, de travail, de consommation et de services et à renforcer les réseaux de solidarité au bénéfice de tous.

Objectif :
Une métropole qui contribue à l'équité sociale et urbaine entre les habitants du territoire, facteur du mieux vivre ensemble.



Une armature urbaine structurée dans une logique de complémentarité et de solidarité territoriales

- DIJON**
Cœur de la métropole
 - PÔLES URBAINS**
Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Quetigny, Saint-Apollinaire, Talant
 - CENTRALITÉS DE PROXIMITÉ**
 - CENTRALITÉS EN RÉSEAU**
Les bourgs et centre anciens des communes, les pôles d'équipements
 - COMMUNES DE PREMIÈRE COURONNE**
Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire, Talant
- Talant (Bourg + Belvédère), Daix, Plombières, Fontaine
 - Fontaine, Daix, Hauteville, Ahuy, Valmy
 - Saint-Apollinaire, Quetigny, Chevigny, Grésilles, Université
 - Quetigny, Chevigny, Sennecey, Neuilly, Crimolois
 - Chevigny, Magny, Bresse
 - Longvic, Fény, Ouges, Bretenière
 - Chenôve (Mail + Bourg), Marsannay (Bourg + Champagne Haute)
 - Corcelles, Flavignerot



POUR PLUS D'INFORMATIONS ET PARTICIPER EN LIGNE :

WWW.PLUI.GRAND-DIJON.FR

